NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2018 a été approuvé le 15 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 611 188,40 € en 2018.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	231 176,12
012 - Charges de personnel et frais assimilés	153 255,15
014 - Atténuations de produits	72 174,16
65 - Autres charges de gestion courante	65 138,64
66 - Charges financières	7 047,82
67 - Charges exceptionnelles	78 133,51
Total dépenses réelles	***606 925,40***
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	***4 263,00***
Total dépenses de fonctionnement	**611 188,40**

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie et des réseaux,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 6 agents (5.30 Equivalents Temps Plein) :

- 3 agents titulaires,
- 1 agent stagiaire depuis le 10/12/2018,
- 2 agents contractuels.

Deux agents ont été recrutés temporairement pour pallier aux congés de maladie.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), soit 46 277.00 €

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

La contribution de la commune était en 2018 de 12 400.00 € contre 15 568,00 € en 2017.

- Reversement des redevances pollution d'origine domestique (9 112,96 €) et modernisation des réseaux de collecte (4 384,20 €) dues à l'Agence de l'eau.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Le paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité constitue ce chapitre.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Haut-Bugey Agglomération (HBA) ayant pris les compétences « Eau » et « Assainissement » dans leur intégralité au 1er janvier 2018.

Les résultats de fonctionnement ont été repris au budget primitif 2018 de la commune, pour être transférés en partie à HBA pour un montant de 78 133.51 €
Sont restés à la commune 4 882,67 €.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses (042) et en recettes (040).

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections enregistrées en 2018 correspondent aux dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263.00 € / an. On retrouve ce montant dans les recettes d'investissement (voir page 6).

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 969 379,44 € en 2018 dont 413 949,85 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	32 400,65
73 - Impôts et taxes	239 155,00
74 - Dotations, subventions et participations	160 261,78
75 - Autres produits de gestion courante	114 915,76
76 - Produits financiers	122,00
77 - Produits exceptionnels	1 339,90
013 – Atténuations de charges	7 234,50
002 - Excédent de fonctionnement reporté	413 949,85
Total recettes de fonctionnement	**969 379,44**

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- La facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,
- le rachat des terrains de la Z.A. Les Carriaux actuellement propriété de la commune de Brénod par Haut-Bugey Agglomération (5 annuités d'un montant de 8 334.80 € pour une surface de 6 474 m²).

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il s'agit principalement des recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes d'habitation et foncières sur les propriétés bâties et non bâties),

- l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Elle a été créée par la loi du 3 janvier 1979. Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Elle est en nette diminution depuis 2014.

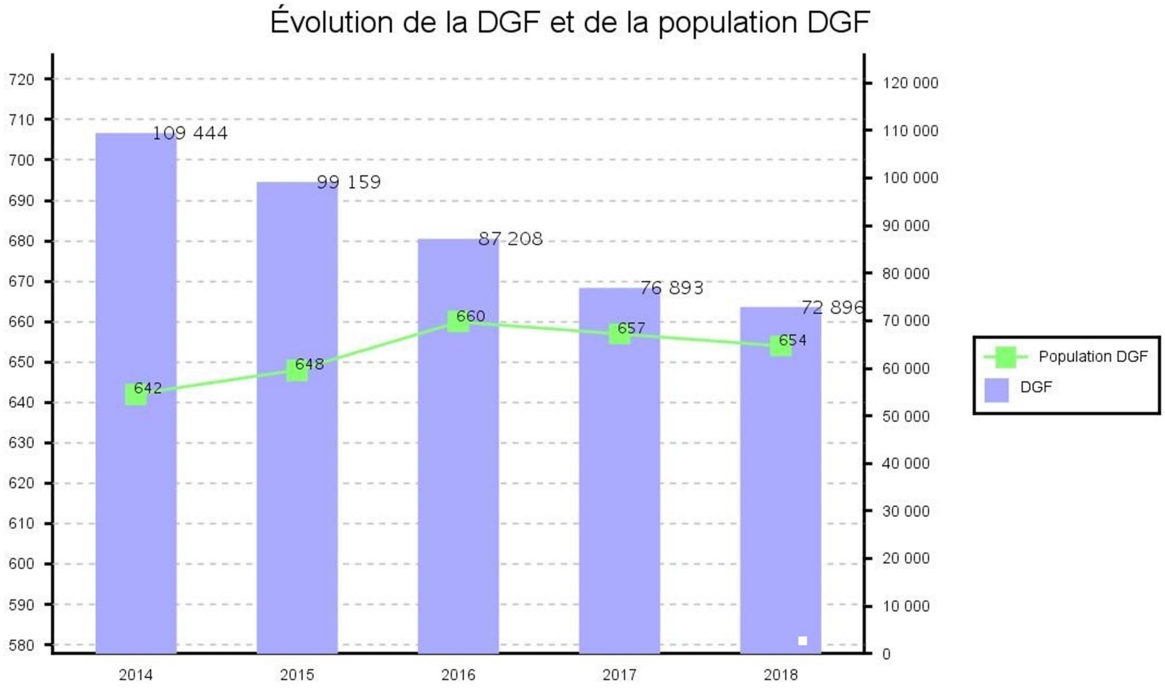

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 39 172,00 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 10 059,00 €,
- Le fonds départemental alimenté par des taxes additionnelles de certains droits d'enregistrement : 27 448,00 €,
- Autres participations : Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, pour le fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire.

Nous constatons que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux, salle de la Sivollière) : 56 797,92 €,
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 54 000,00 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les remboursements sur les rémunérations du personnel sont comptabilisés dans ce chapitre à hauteur de 7 234,50 € pour l'année 2018.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 :

	Commune	*Moyennes régionales*
Taxe d'habitation	**7,10 %**	11.19 %
Taxe sur le foncier bâti	**9.20 %**	14.16 %
Taxe sur le foncier non-bâti	**47.57 %**	48.00 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 334 358,47 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	44 648,81
16 - Emprunts et dettes assimilés	40 269,76
21 - Immobilisations corporelles	4 134,13
Opérations	
148 - INFORMATISATION	157,39
155 – TERRAINS RURAUX	12 032,24
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	22 554,08
169 – ACCESSIBILITÉ DES ERP	210 562,06
Total dépenses d'investissement	**334 358,47**

Les investissements en matériels réalisés au cours de l'année 2018 sont les suivants :

- Les résultats de clôture du budget d'investissement eau et assainissement ont été repris au budget primitif 2018 de la commune, pour être transférés à HBA pour un montant de 44 648,81 €.
- Remboursement du capital des emprunts : 40 269.76 €
- Acquisition de deux défibrillateurs : 4 134,13 €

Opération n° 155 : Terrains ruraux :

- Constitution de réserve foncière en périphérie de la zone des Carriaux.

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- Mise en place de cavurnes au cimetière.
- Remplacement des fenêtres et volets de l'aile nord du bâtiment Mairie-école.

Opération 169 : Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

- Travaux de mise en conformité des bâtiments communaux.

c) Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent en 2018 à 312 842,10 €, correspondant :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la récupération de la TVA (année N-2),
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 6 000,00 €,
- aux subventions d'investissement :
  - Réfection de la toiture de l'aile sud de l'école primaire: 7 044.96 € accordés par HBA.
- excédent d'investissement reporté de l'année 2017 : 32 771,58 €,
- recettes d'ordre: 4 263,00 € *(amortissements).*
- …

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
001 - Excédent d'investissement reporté	32 771,58
10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 219,19
13 – Subventions d'investissement	17 177,46
16 - Emprunts et dettes assimilés	250 600,00
204 – Subventions d'équipement versées	840,87
Total recettes réelles	***308 579,10***
Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	***4 263,00***
Total recettes d'investissement	**312 842,10**

- **Résultats de clôture du budget principal**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	**358 191,04**	**- 21 516,37**	**336 674,67**

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante. À noter que le déficit constaté sur le budget d'investissement provient du non versement de la TVA par les services de l'Etat et du non encaissement des subventions relatives au dossier accessibilité, toujours en attente.

IV. L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET DU BUDGET COMMUNAL

Dans ce contexte, nous constatons **une capacité d'autofinancement brute négative de 51 496.00 € et d'autofinancement nette est de - 91 766 €.**

V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des trois emprunts suivants :

Désignation	*Banque*	*Montant initial*	*Encours au 31/12/2018*	*Année de souscription*	*Durée*	*Taux fixe*	*Date de fin*
Travaux d'infrastructures *(VRD MARPA, traverse du village)*	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000,00 €	248 867,26 €	2008	30 ans	4.70 %	25/01/2038
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	80 000,00 €	41 780,05 €	2013	10 ans	2.83 %	01/02/2023
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	Crédit Agricole Centre-Est	250 000,00 €	224 779,32 €	2018	10 ans	0,97 %	01/12/2027
			515 426,63 €				

L'encours de dettes au 31 décembre 2018 s'élève à 515 426,63 €. Il représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Régie des bois »

➢ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	9 694,97	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	77 223,04
65 - Autres charges de gestion courante	54 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	46 672,72
Total dépenses de fonctionnement	**63 694,97**	**Total recettes de fonctionnement**	**123 895,76**

➢ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
001 - Déficit d'investissement reporté	28 665,06	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
21 - Immobilisations corporelles	9 674,00	13 - Subventions d'investissement reçues	5 154,00
0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Férirand	0,00	0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Férirand	0,00
Total dépenses d'investissement	38 339,06	**Total recettes d'investissement**	5 154,00

Les travaux d'amélioration des routes forestières de Pré Goyet, Golet Brunet, Montpommier, Colliard et les Monts d'Ain, ont bénéficié d'un financement de la Région AURA et du FEADER (Communauté Européenne) d'un montant de 34 760,49 € en attente de versement, ce qui laisse apparaître un solde déficitaire pour la section d'investissement.

- Travaux sylvicoles :
  - Dégagement manuel de plantations : 9 674,00 € H.T.

➢ Résultats de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	**60 200,79**	**- 33 185,06**	**27 015,73**

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

❖ Budget annexe « Lotissement la Serve »

Aucune écriture n'a été comptabilisée sur ce budget annexe, dans l'attente de la réalisation de la vente du dernier lot.

➢ Résultats de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	**0,14**	**0,00**	**0,14**

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

Fait à Brénod, le 15 avril 2019

Le Maire,

Annie CARRIER